

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
nommant les membres de la Commission consultative des
Arts plastiques**

A.Gt 10-05-1999

M.B. 19-08-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 10 juin 1988
instituant la Commission consultative des Arts plastiques;

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés pour un terme de quatre ans, prenant cours
le 1^{er} janvier 1999, membres de la Commission consultative des Arts
plastiques :

M. Xavier Canonne
rue Arthur Warocqué 59
7100 La Louvière

M. Olivier Puebla
avenue Brugmann 593
1180 Bruxelles

Mme Louise Descamps
avenue Molière 305
1060 Bruxelles

M. Jean-Lou Rollé
boulevard Général Jacques 2
1050 Bruxelles

M. André Lamblin
rue de Saint-Amand 165
7600 Péruwelz

Article 2. - M. Xavier Canonne est nommé Président de la Commission
consultative des Arts plastiques.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Bruxelles, le 10 mai 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,
Ch. PICQUE